

On annonce qu'un grave débat va demain s'engager au Sénat. Une pétition de M. Wallon signale le danger que peut faire courir aux doctrines et aux franchises de l'Eglise de France, la réunion prochaine des prélats du monde entier à Rome au mois de juin. M. Delangle, rapporteur, doit demander le renvoi de la pétition au ministre.

Le Gouvernement français a, dit-on, été informé officiellement du projet de l'empereur de Russie de venir à Paris, dans les premiers jours de juin. En même temps, nous apprenons que tous les Français déportés en Sibérie pour avoir pris part à l'insurrection polonaise, sont graciés et vont être rapatriés aux frais du Gouvernement russe.

La Cour a confirmé le jugement du Tribunal de première instance contre la Liberté.

Tous les membres de la famille de Rothschild doivent se trouver réunis à Paris à l'occasion de l'Exposition. Ce sera le congrès des millions.

L'événement de la journée sera le bal de ce soir à la présidence du Corps législatif. On dit que 3,000 invitations ont été lancées.

Ch. Cahot.

Paris, 10 mai.

On a remarqué que le *Moniteur* ne dit pas un mot ce matin de la deuxième réunion de la Conférence, ce qui autorise les commentaires les plus contradictoires; car il y a toujours le camp de ceux qui croient que la guerre va commencer avant la fin du mois.

Ceux qui sont convaincus du maintien de la paix disent que le Gouvernement ne parlera plus que pour annoncer officiellement l'heureuse issue des négociations, et ils affirment qu' aussitôt après la signature des premiers protocoles, le prince de Galles quittera Londres, et le prince de Prusse Berlin pour venir à Paris. La Conférence n'aura plus à régler ensuite que des questions de détail.

Les partisans de la guerre soutiennent toujours que M. de Bismark n'a accepté la Conférence que pour gagner du temps et qu'il ne sera pas embarrassé de trouver un prétexte pour rompre les négociations; ils appuient surtout leur opinion sur la continuation des préparatifs de guerre en France et en Allemagne. La France, on le sait, ne fait que remplir les cadres de son armée; mais il est évident que si toute chance de lutte disparaissait, l'exécution de toutes les mesures de précaution ordonnées par le Gouvernement pourrait être suspendue.

Et chacun persiste dans son sentiment, les uns comptant sur l'entêtement de M. de Bismark, les autres se liant à son désir de ne pas blesser la France.

Quant à la Conférence, une dépêche de l'Agence Reuter nous annonce que l'Angleterre a accepté le principe de la neutralisation. Il s'agit bien de l'Angleterre, vraiment. L'Agence Reuter qui se dit bien renseignée, ferait mieux de nous apprendre ce qu'a dit le plénipotentiaire prussien.

Il paraît, d'après les renseignements arrivés dans la journée, que le plénipotentiaire du roi Guillaume a dû demander à son Gouvernement des instructions pour la fixation du délai d'évacuation. D'autres informations affirment que l'acte préparatoire de la convention a été paraphé hier et que le traité définitif pourra être signé demain. Le Luxembourg reste indépendant et devient neutre; ses fortresses seront démantelées. Le roi des Pays-Bas sera toujours Grand-Duc. C'était la solution la plus simple.

A la Bourse, on disait qu'il sera fait demain une communication aux Chambres.

Le Conseil d'Etat a, dit-on, adopté, sauf

quelques modifications de détails, les amendements proposés par la commission de la loi militaire; aujourd'hui, il doit terminer son examen.

Voici d'après le *Figaro*, en quels termes l'Empereur aurait répondu dimanche à M. de Falloux qui venait soumettre à sa ratification la double élection du P. Gratry et de M. Jules Favre :

« Je sanctionne bien volontiers une double élection dans laquelle l'Académie a fait preuve d'un grand esprit de charité évangélique en réunissant deux hommes que tant de raisons semblaient devoir maintenir séparés. »

On dit merveilles du bal d'hier à la présidence du Corps législatif. M. Thiers y a assisté, mais on n'y a pas vu MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Picard, etc.

Voici quelques renseignements exacts sur le voyage de M. Garnier-Pagès à Berlin. Il était accompagné de M. Herold, avocat à la Cour de cassation et M. Duclercq, ancien représentant du peuple, adjoint au maire de Paris et ministre des finances. Ces messieurs n'avaient aucun mandat politique et c'est comme simples particuliers qu'ils ont entrepris un voyage d'exploration, afin de se rendre compte par eux-mêmes de l'état des esprits en Allemagne. Ils sont demeurés quatre jours à Berlin et ont eu plusieurs entretiens avec des députés de l'opposition; mais ils ont refusé l'offre qui leur était faite de convoquer chaque soir des meetings de plusieurs milliers de personnes. Leur présence à ces réunions leur eût donné un caractère qu'ils ne voulaient pas prendre. Au banquet d'adieu qui leur fut offert, il y avait trente six membres du Parlement prussien siégeant sur les bancs de l'opposition. Ces messieurs, par conséquent, ne se sont pas dits les délégués de la grande démocratie française; ils sont allés à Berlin sans autre titre que leur honorabilité personnelle.

Vous savez du reste que les manifestations en faveur de la paix n'ont été en Allemagne, comme en France, que l'œuvre d'une minorité active; il n'y a eu nulle part de solennelles démonstrations populaires, et les plus générales sont celles des corps de métiers. C'est ainsi qu'il est arrivé ce matin une adresse à leurs frères de France, envoyée par la corporation des cordonniers de Berlin et signée au nom de tous par le président.

Le *Journal des Débats* vient enfin de rompre le silence sur un sujet délicat et qui ne le concerne pas seul. Vous connaissez les accusations de vénalité lancées contre la presse française, et il a été dit et répété à l'étranger toutes sortes d'infamies que vous n'avez pu ignorer. On nommait certains journaux qui auraient reçu l'année dernière de l'argent de M. de Bismark, comme autrefois ils en avaient accepté de M. de Cavour. Le *Journal des Débats* ne fut pas plus ménagé que les autres; mais il prit un jour une grande résolution. Un journal anglais le *Daily News* l'avait accusé d'avoir accueilli ses bénéfices de l'argent de la Prusse. Comme la législation anglaise admet le diffamateur à faire la preuve de son dire, l'administration de la feuille française fit savoir au *Daily News* qu'elle allait le poursuivre judiciairement. Le *Daily News* fit lui-même une enquête et en donne le résultat dans un article que le *Journal des Débats* reproduit ce matin. Cet article est une réparation d'honneur; il déclare hautement que le *Journal des Débats* n'a jamais reçu d'argent des Gouvernements de Prusse et d'Italie.

Nous voudrions que l'exemple de M. Bertin fût suivi par les directeurs des autres journaux français sur le compte desquels on a tant jérémié en France et ailleurs. Quand le *Journal des Débats* ne se croit pas assez haut placé pour dédaigner les blasphémateurs, les autres pourraient faire également taire les calomnies qui s'é-

ditent chaque jour en Angleterre et en Belgique.

Ch. Cahot.

On lisait hier dans la Presse :

« Il serait difficile de se faire une idée exacte de l'activité fébrile avec laquelle le Gouvernement prussien poursuit ses préparatifs militaires. Les lettres que nous recevons de Hanovre nous donnent, à cet égard, des détails qui, pour ne porter que sur un seul des points de concentration des forces prussiennes, n'en sont pas moins de nature à édiifier la situation d'un jour particulier. »

« Dans les provinces de Hanovre, nous disent nos correspondants, doit se réunir sous peu de jours un corps de 60,000 hommes. La ville de Hanovre seule reçoit une garnison de 30,000 soldats, et comme elle n'a qu'une population de 60,000 âmes, cela fait un soldat pour deux habitants. »

« L'intendant du dixième corps d'armée a déjà passé des marchés pour la nourriture de ces troupes; le magistrat de la ville a reçu l'ordre de pourvoir à leur logement chez les particuliers. »

« Les compagnies sanitaires et les bureaux d'intendance s'organisent en silence par l'engagement volontaire des jeunes médecins et es surnuméraires de l'Etat exempts du service de militaire. »

« Tout est préparé chez nous, ajoutent nos correspondants, pour faire une levée de 20,000 soldats de la landwehr, qu'on enverra dans les forteresses de la Posnanie. 15,000 chevaux sont déjà achetés pour le compte du Gouvernement prussien, mais on les a réservés provisoirement chez l'éleveur. »

« Les corps actifs sont prêts à entrer en campagne à chaque instant, et on affirme que les ordres sont tout préparés et signés d'avance. »

« Il y a à la gare du chemin de fer de Hanovre cinquante machines prêtes à transporter les convois militaires des anciennes provinces prussiennes vers le Rhin. »

« Après ces détails, nos correspondants ajoutent : « TOUTES CES NOUVELLES SONT POSITIVES. » Et c'est la vraie raison pour laquelle les organes officiels de la politique de M. de Bismark ne cessent de protester contre les prétendus armements de la France. — C. Lefebvre. »

Le gouvernement vient, dit-on, d'accorder à une compagnie franco-anglaise l'autorisation d'établir un câble transatlantique qui partira de Brest pour aller atterrir à l'île Saint-Pierre, à l'entrée du golfe Saint-Laurent; il gagnera de là Halifax, chef lieu de la Nouvelle Ecosse, et le territoire des Etats Unis d'Amérique. L'immersion de ce câble, construit d'après le système Allan, sera commencée, dit-on, dès le mois de juin prochain.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Recteur de l'Académie de Douai, sont arrivés à Roubaix vendredi à 7 heures et demie du matin. L'administration municipale informée seulement la veille au soir que M. Duruy viendrait sans apparat et sans réception officielle s'assurer de la situation de nos écoles communales, a cru devoir, néanmoins, convoquer les délégués cantonaux du comité d'Instruction primaire. MM. les adjoints au maire ont reçu M. le Ministre à la gare et l'ont amené à l'Hôtel de Ville où il a bien voulu conférer pendant près d'une heure avec la délégation et avec les membres de l'administration municipale. Son excellence a charmé tous ces messieurs par son affabilité, comme par la netteté de son langage et l'élevation de ses idées en matière d'éducation

Après une conversation pleine d'intérêt, on s'est rendu à l'école de Trichon, puis à l'asile et à l'école des filles de Blanchemaille et enfin à l'école des garçons rue Saint-Vincent de Paul. Son Excellence aurait bien voulu visiter aussi les autres établissements d'instruction, mais obligée de repartir à neuf heures et demie elle a dû restreindre sa tournée. Ce qu'elle a vu lui a suffi pour féliciter l'administration sur la bonne tenue des écoles et les instituteurs et institutrices sur les soins dévoués qu'ils donnent à leurs élèves. M^{me} la Supérieure des écoles de Blanchemaille, M. Faidherbe directeur de l'école mutuelle et le principal frère de l'école de Saint-Vincent ont reçu tout particulièrement de M. le Ministre un accueil plein d'estime et de bienveillance.

Le *Moniteur* n'est pas arrivé à Roubaix aujourd'hui.

Le *Moniteur* du soir d'hier n'a été distribué que cette après-midi.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SESSION DE MAI

Séance du 8 mai.

Absents : MM. Ernoult-Bayart, maire, (indisposé); A. Wibaux, Ferret-Duthoit, Siocn Pin, en voyage.

M. P. Parent, est élu secrétaire pour la session.

1. Le Conseil nomme une commission composée de MM. Dewartez, F. Duthoit, Delbecq-Desfontaines, Létocart et Voreux pour vérifier :

1^o Le compte administratif; 2^o le budget supplémentaire de 1867. 3^o le budget des hospices; 4^o le budget du bureau de bienfaisance.

2. Adoption du rapport statistique sur la situation des affaires de la ville de Roubaix.

3. Vote à l'unanimité des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition des habitants du Blanc-Seau.

4. Vote d'un crédit pour les dépenses militaires.

5. Adoption du rapport de la commission mixte, chargée de vérifier les comptes de la distribution des eaux.

6. Approbation du procès-verbal de réception définitive de l'agrandissement de la Condition publique, et du pavage de la rue des Arts entre la rue de Lille et la brasserie Grimontprez.

7. Crédit de 1,400 francs pour ouvrages faits à la maison du directeur de l'école de Trichon, et le mobilier des classes.

8. Ajournement du vote d'un crédit demandé pour le curage et l'entretien de l'Esperie et du Trichon.

9. Nomination d'une commission composée de MM. Renaux-Lemerre, Motte, Terrynck, P. Cateau et Voreux, pour étudier la question d'un Tribunal de commerce à Roubaix.

10. Adoption d'une proposition tendant à ce que le commissariat central à Roubaix soit élevé à la 1^{re} classe.

Le ministre de la guerre a été consulté sur la question de savoir si la décision royale du 17 janvier 1841, qui fixe au quart de la solde du grade et de la classe le supplément à allouer aux instituteurs du tir dans les bataillons de chasseurs à pied, est applicable aux capitaines instituteurs du tir nouvellement institués dans les régiments d'infanterie de ligne. Son Excellence, dit le *Moniteur de l'Armée*, a résolu cette question par l'affirmative.

La Chambre de commerce de Lille vient d'être informée par M. le directeur de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez que cette compagnie se charge de transporter directement de Port-Saïd (sur la Méditerranée) à Suez sur la mer Rouge et vice versa toutes marchandises

au prix de 25 francs le tonneau. Calculé conformément au tarif en usage dans les ports de France tel qu'il a été réglé par décret impérial du 25 août 1861; la tonne évaluée au cubage correspondant de 1 m. 44.

Le prix du transport de houilles d'une mer à l'autre est fixé à 24 francs la tonne de 1,000 kilogrammes, 20 francs pour les chargements de 300 tonnes.

La compagnie du chemin de fer du Nord, d'accord avec l'administration du chemin de fer de l'Etat Belge, a proposé d'appliquer à partir du 20 avril 1867, diverses modifications et additions au tarif international franco-belge du 1^{er} mars 1865.

Ces modifications font l'objet d'un supplément déposé dans toutes les gares et stations, où le public est admis, sur sa demande, à en prendre connaissance.

Les compagnies des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et du Nord ont soumis à l'homologation de l'administration un tarif commun pour le transport (via Paris) de l'ocre par expédition de 500 kil. au minimum en payant pour ce poids s'il y a avantage pour l'expéditeur.

Voici le programme de la soirée musicale et bachique qui sera donnée par la Société Lyrique de Roubaix, le dimanche 12 mai à 7 heures, au bénéfice d'une famille malheureuse :

Première partie :

1. *Le Songe d'une nuit d'été*, chœur par la Société Lyrique.
2. *Pardon et Charité*, mélodie chantée par M. MEIRE.
3. *Le Belge à Paris*, scène comique par M. CATRICE.
4. Grand air de la *Favorite*, chanté par M. Jules CASTILLES.
5. *La fusion des omnibus*, chansonnette par M. PONNEUR.
6. *Grande scène conjugale*, par MM. DESBARBIEUX et CATRICE.

Deuxième partie :

1. *Les Gardes Ecosseis*, chœur par la Société Lyrique.
2. *Ross et Violette*, villanelle chantée par M. VANHOORDE.
3. *La Grammaire !... Bagasse!* scène comique par M. CATRICE.
4. *Pirame et Thisbé*, duo chanté par MM. WILLEM FRERES.
5. *Le Bandit*, romance chantée par M. VILLAERT.

LES DEUX AVEUGLES. Operette-bouffe en un acte, musique d'Offenbach.

PERSONNAGES : Patachou, MM. CATRICE ; Giraffier, J. CASTILLES.

PRIX D'ENTRÉE : 50 centimes par personne. On délivre des billets à l'avance à l'estaminet de la *Chaise d'Or*.

La société la *Lyre roubaisienne* nous prie d'insérer le programme de la première soirée musicale et bachique offerte aux membres honoraires, lundi 13 mai, à huit heures :

PREMIÈRE PARTIE

1. Les couronnes triomphales, chœur. La Lyre.
2. La pêche, romance. Bauduin.
3. Fantaisie pour clarinette. Mercier.
4. Les plaintes de Saül, romance. Simocens.
5. Fantaisie pour cor. Mercier.

DEUXIÈME PARTIE

1. Chant d'amour, chœur. La Lyre.
2. Le rocher noir, romance. Lagache.
3. Fantaisie pour clarinette. Mercier.
4. Le cauchemar, romance avec accompagnement de hautbois. Simocens.
5. Une nuit d'été, sérénade, (duo). Ringevall et Bauduin.

le mot déplorable, survenue entre votre frère et moi.

On a prétendu que j'avais des raisons graves pour renoncer à la revendication de mon nom et de mes armes, et que, faute de quelques pièces essentielles, je serai obligé de tolérer une usurpation et de continuer à me faire appeler simplement M. Jacques, si je ne voulais pas partager avec les Sardan l'honneur de porter le nom et les armes des Roquevair. Lorsque M. Sardan me rencontra au café de Foy, sans doute il avait entendu parler de cette prétendue renonciation à mes droits. Je crois qu'il était un peu animé par d'imprudences et d'impudences; cependant, elle ne peuvent être invoquées comme une excuse.

Quoi qu'il en soit, M. Louis Sardan eut, dans les regards qu'il jeta sur moi, dans son attitude, dans les demi-mots qui lui échappèrent, quelque chose d'un triomphe si insolent, qu'il me fut difficile de conserver mon sang-froid. Je ne sais, monsieur Sardan, ce que la philosophie chrétienne vous eût inspiré; quant à la mienne, je l'avoue, elle a quelquefois bien peu de force contre la violence de mes passions. A la piquante ironie de votre frère, j'ai opposé l'insulte. Je conviendrai facilement avec vous qu'après lui avoir dit que son triomphe n'était pas assuré, et que ces pièces essentielles étaient plus près d'être en mon pouvoir qu'il ne le pensait.

— Vous lui avez dit cela ?

— Sans doute, répondit M. Jacques un peu déconcerté par la sourire qui errait sur les lèvres de Paul.

— Et mon frère, n'ayant pas une grande confiance dans cette assertion, s'est mis à rire : alors vous l'avez insulté ?

— Oui, monsieur; vous êtes, je le vois, parfaitement informé. J'ai insulté votre frère, et je lui ai offert une réparation qui pourra, j'en conviens, devenir une leçon sévère, car, vous le savez, j'ai eu plusieurs duels, et j'ai toujours mis mes adversaires hors de combat.

— Mon frère, monsieur, a eu tort de douter de votre parole : vous étiez beaucoup plus près de la vérité qu'il ne le pensait... et que vous ne le pensiez vous-même.

— Que voulez-vous dire, monsieur Sardan ? Vos airs ironiques dans cette circonstance sont au moins déplacés. Si j'oubliais que vous êtes chez moi, et qu'à ce titre je vous dois des égards, je ne pourrais pas, comme à votre frère, vous offrir une réparation.

— Et pourquoi cela ? dit Paul, dont le sourire prit une expression plus marquée de raillerie.

— Pour plusieurs raisons, monsieur Sardan. D'abord, je ne pourrais me battre avec vous qu'après avoir tué monsieur votre frère; et, vraiment, il serait dom-

mage que vous ne restassiez pas pour perpétuer la race des Sardan. Et puis je sais, vous me l'avez dit, que votre philosophie chrétienne vous défendrait d'accepter un duel. Il faut convenir, continua M. Jacques, exaspéré par le sang-froid ironique de Paul, qu'une déclaration de principes est fort commode pour masquer l'impudence du courage.

Paul devint très-pâle, et s'approchant de M. Jacques, il lui dit :

— Je n'ai jamais insulté personne, monsieur, et je vous prie de m'expliquer ce qui, dans mes paroles, a pu vous paraître un outrage. Cette réparation vous pouvez, je pense, me l'accorder.

— Alors, répondez-moi, monsieur; pourquoi m'avez-vous dit que les titres qui me sont nécessaires étaient plus près d'être en mon pouvoir que je ne le pensais moi-même ?

— En vous vantant, monsieur, de la possibilité de les avoir, vous avez fait une rodomontade, ce qui est bien un peu puéril pour un grave philosophe comme vous; et cependant, monsieur, cette rodomontade pourrait être une réalité. Je ne regarde pas la chose comme impossible. Pour moi, je crois que ces titres sont en effet très-près d'être entre vos mains.

— Monsieur Sardan, s'écria Jacques, votre persiflage est une lâcheté! Vous

agrissez comme les femmes et les enfants: vous abusez de votre faiblesse.

— Ainsi, dit Paul, au lieu de me demander une explication convenable de mes paroles, et surtout de l'écouter, vous préférez m'insulter : vous me traitez de lâche. Eh bien, monsieur, apprenez donc que la principale raison qui m'empêche de vous dire : Monsieur Jacques, nous allons nous battre à l'instant au pistolet, à l'épée, peu m'importe, n'est pas celle-ci : je suis chrétien, et j'ai l'habitude de régler mes actions sur ma croyance; mais celle-ci : je ne veux pas vous tuer; car, si nous nous battons, je vous tuerais, monsieur, entendez-le bien.

— Oui, oui, j'entends très-bien ! répondit Jacques en tombant sur un canapé et riant aux éclats. Allons, monsieur Sardan, épargnez-moi je vous en prie ! Je demande grâce : vous allez me tuer... à force de me faire rire !

— Calmez-vous, monsieur, répondit Paul; et puisqu'il vous faut une leçon, recevez-la !

— Oubliez-vous donc vos grands principes pour vous battre avec moi ? dit M. Jacques en riant toujours.

— Oui, monsieur, dit Paul.

Et saisissant dans ses petites mains les poignets de Jacques, celui-ci se trouva debout sans avoir pu opposer la moindre résistance.

M. Jacques ne riait plus : il considérait ses poignets entourés d'un cercle rougeâtre, et il les frotta doucement pour rétablir la circulation du sang brusquement interrompue.

— A présent, monsieur, lui dit Paul, pensez-vous que je puisse me battre avec vous ?

— Nous n'avons pas de témoins, dit M. Jacques d'un air sombre.

— Serait-il donc difficile de trouver deux hommes ? Je ne connais point, du reste, les règles du noble jeu du duel; je sais seulement que l'enjeu est la vie d'un homme. Or, monsieur, je jouerais à coup sûr, et vous n'avez pas plus d'avantage sur moi qu'un provincial jouant dans une maison suspecte de Paris avec des cartes biseautées.

— C'en est trop, dit M. Jacques; battons-nous de suite, et que cela soit fini. Vous avez le choix des armes.

— Je choisis l'épée, dit Paul; mais je ne consentirai pas à me battre en ce moment. Il vous faut quelques instants pour vous remettre, et vos poignets doivent encore vous faire souffrir. Voyez, ils prennent à présent une teinte bleuâtre.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)